

SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 février 2016

N° 2016-3

Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil seize, le 29 février à 10 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département à Montauban, sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.
Présents :	13	
Date de la convocation :	18 février 2016	

Présents : MMES BAREGES, MAGNANI, SARDEIN-RODRIGUEZ, MM. ALAZARD, ALBUGUES, BERTELLI, BONHOMME, BONLANG, GONZALEZ, HEBRARD, MOLLE, LAMOLINAIRE, WEILL

Absents excusés : MM. BEQ, BESIERS, DEPRINCE.

Assistaient à la séance : M. GAILLARD Payeur Départemental,
MM. BARON Syndicat Départemental des Déchets.

OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2015

Après adoption du Compte Administratif, il convient d'affecter le résultat de celui-ci conformément aux règles comptables applicables en la matière :

- considérant que le Compte Administratif 2015 concernant le budget principal présente un excédent de fonctionnement constitué du résultat de l'exercice augmenté du résultat reporté de l'exercice 2014 s'élevant à 1 022 078.13 € (hors prise en compte de restes à réaliser de cette section en dépenses et recettes)
- considérant que le besoin de financement de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et recettes de la dite section s'élève à 242 086.99 €.

Le Président propose :

- d'affecter la somme de 242 086.99 € au financement des opérations d'investissement,
- d'affecter le solde, soit 779 991.14 € en excédent de fonctionnement reporté.

*

**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 242 086.99 € au financement des opérations d'investissement (compte 1068),
- d'affecter le solde, soit 779 991.14 € en excédent de fonctionnement reporté (compte R002).



Fait et délibéré le 29 février 2016

Le Président,

Michel WEILL